



La banque se refuse a transmettre copies de documents

Par atomtiki

Bonjour, je suis depuis plus d'un mois en conflit avec la banque de ma vieille mère dont j'ai une procuration depuis plus de 15 ans pour gérer ses comptes.

Je me suis vu pour la première fois refuser l'accès à la salle des coffres alors que depuis toujours je possède la clef de ce coffre fort et y descendais accompagné d'une employée moyennant signature d'un document. On me réclame maintenant une procuration notariée spécifique de coffre, alors que ma mère ne peut plus se déplacer et que ses capacités cognitives ne lui permettent plus de signer un quelconque papier.

je réclame à la Banque, copie de la procuration bancaire me faisant mandataire, copie du contrat de location de coffre, ainsi que la circulaire datée du changement de procédure d'accès aux coffres;

TOUS CES DOCUMENTS ME SONT REFIUSÉS.

j'ai contacté service clientèle, directeur regional, Médiateur, rien n'y fait...

Avez-vous une solution à me proposer : Justice en référé ???

Par chance

il refuse pour protéger les intérêts de votre mère

Par atomtiki

Merci pour votre réponse qui toutefois ne me conseille en rien sur les suites à donner.

Ce coffre est certes au nom de ma mère (102 ans), mais il était plus considéré comme un coffre familial et personnellement j'y ai déposé quelques biens et documents. Si la Banque m'avait prévenu par lettre A/R du changement de politique pour l'accès aux coffres j'aurais pu faire remplir à ma mère les documents maintenant nécessaires que ses capacités cognitives ne permettent plus. C'est ce manquement que je reproche à la banque. Dans les conditions actuelles il me faudrait donc attendre le décès de ma mère pour que le coffre soit ouvert en présence du Notaire (=frais) qu'une estimation des biens soit faite (=frais) pour un partage entre héritier soit moi-même et ma soeur aînée dont je suis le tuteur légal